

13 31.20^s le 10/08/2025 Arrêt Péronne, le 10 août 2025

Objet: plainte équipage #2 Alex Bajat

À la direction des vols,
Au jury,



Nous contestons la pénalité reçue pour "collision entre ballons". De notre part, nous avons demandé à la radio VHF si nous pouvions monter, conformément au 10.1.2, afin de s'assurer que nous pouvions entamer une ascension. Un concurrent (#9), nous a répondu que c'était libre au-dessus (il a d'ailleurs observé l'incident et confirme nos propos).

En pleine ascension, nous entendons un sifflement venant du haut, puis un cri "Alex", puis trois fois à la radio VHF "Alex je suis au-dessus". Nous avons donc sauté immédiatement, autant que possible, environ 10 à 15 secondes, avant d'être percutés par le haut par un autre concurrent. Nous avons donc tout fait pour éviter la collision, conformément au 10.1.2.

Or, nous doutons que le concurrent qui nous a percutés (par le haut) ait fait tout son possible pour éviter la collision, conformément au 10.1.1, puisque nous n'avons pas observé une trajectoire ascendante au moment de l'impact, immédiatement par la suite.

Nous demandons l'annulation des 300 CP de pénalité, puisque nous considérons ne pas être responsables de la collision.

* 10.1.1: le concurrent du ballon le plus haut doit laisser la priorité et monter si nécessaire.